

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 31 janvier 2023 à 18 HEURES 30

Présents : FERNOUX-COUTENET Gérard, BREVOT-CHOPLIN Maxime, BREVOT-CHOPLIN Nicole, CLAUDE Daniel, CRAMOTTE Corinne, FLITI Isabelle, ROUSSILLON Ginette, SAJDAK Marie-Christine.

Excusé avant donné pouvoir :

CRETIAUX Stéphane à FERNOUX-COUTENET Gérard.

Absents : BRESSANELLI Philippe, FRANCIOLI Patricia, GIROD Jacques, SILVA MATOS DA COSTA Isabel, VIVERGE Pascal.

Secrétaire de Séance : ROUSSILLON Ginette

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
Vente matériel technique à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole après négociation : accord du Conseil Municipal

2023-01-01 Validation compte-rendu Séance du 13 décembre 2022

Le compte-rendu de réunion du 31 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

2023-01-02 Informations décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises :

Budget Général

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC	Compte	Section
HORIS	Contrat de maintenance Equipets cuisine MDA	420,00 €	6156	F
EJE	Mise en conformité Club House	1.450,98 €	615221	F
EJE	Mise en conformité Ateliers municipaux	655,96 €	615221	F
EJE	Remplact batterie alarme incendie MDA	588,60 €	615221	F
EJE	Mise en conformité Presbytère	272,28 €	615221	F
EJE	Mise en conformité vestiaires stade	755,39	615221	F
JPL	Réparation tracteur support jambes de force du relevage	562,44 €	61551	F
Sybord Etg	Onduleur EATON	250,80	60632	F
Naturalis	Produits fertilisants fleurs et stade	1.268,04 4.637,66	60633 60628	F
EJE	Mise en conformité bât Mairie	1.042,00	615221	F
EJE	Mise en conformité MDA	1.311,56	615221	F
Hygis	Dégraissage hotte cuisine MDA	468,00	615221	F

Budget groupe Médical

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC	Compte	Section
Extincteurs Fevrier	Contrat de maintenance alarme incendie	228,04 €	6156	F

2023-01-03 Travaux toiture salle de judo et presbytère : Mission maîtrise d'oeuvre

Dans le cadre du programme de la rénovation des toitures de la salle de judo et du presbytère, Monsieur le Maire présente des devis de mission de maîtrise d'oeuvre. Le Conseil Municipal retient la proposition de l'Architecte Serge ROUX pour un montant de 7.200 €.

2023-01-04 - Travaux belvédère Ruelle du Mont (Parking + mur)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des devis concernant des travaux d'agrandissement du parking du belvédère Ruelle du Mont et la reprise du mur. Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise RICHARD à ORCHAMPS pour le montant suivant : 11.231,38 €.

2023-01-05 Travaux Chemin Corvée du Roy

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des devis concernant des travaux de réfection du Chemin de la Corvée du Roy. Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise SJE pour le montant suivant : 22.972,80 €.

2023-01-06 Travaux remise en état fontaine

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des devis concernant des travaux de remise en état de la fontaine. Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise GRAS à POURLANS (71) pour un montant de 2.808,30 Euros.

2023-01-07 Contrat de maintenance climatisation bâtiments Mairie et Maison des Associations

Considérant la nécessité d'établir un contrat de maintenance pour la climatisation des bâtiments de la Mairie et de la Maison des Associations, Monsieur le Maire présente des propositions de contrat d'assistance technique. Le Conseil Municipal retient la proposition de l'Entreprise MOLIN pour un montant de 1.754.64 Euros.

2023-01-08 Contrat de maintenance climatisation Groupe Médical

Considérant la nécessité d'établir un contrat de maintenance pour la climatisation du Groupe Médical, Monsieur le Maire présente des propositions de contrat d'assistance technique. Le Conseil Municipal retient la proposition de l'Entreprise MOLIN pour un montant de 1.276,80 Euros.

2023-01-09 Contrats de maintenance courts de tennis

Considérant la nécessité d'établir un contrat de maintenance pour l'entretien des courts de tennis, Le Conseil Municipal retient la proposition de l'Entreprise France Réalisations pour les montants suivants :
Court béton poreux : 1.560,00 €
Court gazon synthétique : 1.140,00 €

2023-01-10 Rénovation drainage de surface du stade d'honneur

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis concernant des travaux de rénovation de surface du terrain d'honneur. Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SOTREN pour un montant de 26.832 ,00 Euros.

2023-01-11 Mise en place dispositif de dépeignonnisation bâtiment Mairie

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des devis concernant des travaux de dépeignonnisation du bâtiment à la Mairie. Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise ESTIVALET pour un montant de 3.075,84 Euros.

2023-01-12 Révision tarifs location salles maison des associations et matériel

Le Conseil Municipal, fixe les tarifs de location des salles de la maison des associations et le matériel, comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2023

Maison des Associations

- Hall + Office 70,00 €
(exclusivement habitants de Rochefort)
Chèque de caution : 150 €

	Habitants de Rochefort	Extérieurs
- <u>Salle Animation + Office</u> (160 m ² – environ 100 personnes) Chèque de caution : 200 €	200 €	380 €
- <u>Salle Animation + Office + Sono</u> Chèque de caution : 300 €	250 €	410 €
- <u>Utilisation du vidéoprojecteur :</u> Chèque de caution : 1000 €		
<u>Dépassement par journée supplémentaire : 70 €</u>		
<u>Gratuité Associations</u> Chèque de caution : 200 €, si sono : 300 €		
- <u>Salle Animation – Entreprises ZI</u> Gratuit 1 fois par an Chèque de caution : 200 €, si sono : 300 €		
- <u>Salles 3 +4 (MDA)</u> : 50€/jour		

Mairie

- Salle N° 1 (1^{er} étage) : 50 €/jour

MATERIEL

	Habitants	Extérieurs de Rochefort
<u>1 table buvette + 2 bancs</u>	4 €	10 €
<u>Barrières de 2,50 m</u>	3€/jour	3€/jour
<u>Urne et Isoloirs</u> : Gratuit pour Entreprises ZI		

2023-01-13 Renouvellement des conventions d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et de publicité extérieure de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Vu la convention précédente d'adhésion au service communes d'instruction des autorisations d'urbanisme en date du **05/06/2015 modifiée par avenant en date du 12/12/2016** ;

Par délibération n°128/22 du 24 novembre 2022, le Conseil communautaire du Grand Dole a adopté un Règlement Local de Publicité Intercommunale destiné à réglementer la publicité, les enseignes et les pré-enseignes sur l'ensemble du territoire.

A compter de son entrée en vigueur, en janvier 2023, les installations ou modifications de dispositifs de publicité ou d'enseigne sont donc soumises à dossier préalable. La commune d'implantation du support est l'autorité compétente pour délivrer les autorisations afférentes.

Afin d'adapter les conditions de mise à disposition et d'utilisation du service commun d'instruction et de l'étendre aux dossiers relevant de la compétence de la publicité extérieure, il est nécessaire de modifier la convention existante.

Ainsi, cette nouvelle convention intègre toujours les modalités pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, ainsi que divers ajouts relatifs d'une part à la dématérialisation des dossiers et de l'instruction, et d'autre part, à l'instruction des dossiers pour les enseignes et les publicités.

Par ailleurs, elle précise les modalités de fonctionnement du service, les engagements respectifs de chacune des parties, ainsi que les modalités financières.

le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- **DE METTRE FIN** à la convention précédente ;
- **D'ADHERER** au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols et de publicité extérieure de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- **D'APPROUVER** la convention pour l'usage du service commun droit des sols et réglementation de la publicité extérieure, telle qu'annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire** à signer la convention à venir.

2023-01-14 Répartition par commune du solde des comptes du SIVOS

Vu la délibération du SIVOS n°2012-12-12 du 18 décembre 2012 approuvant la modification de la clef de répartition,

Vu la délibération n°2022-03-13 du SIVOS, par laquelle celui-ci décide la dissolution du Syndicat,

Vu l'accord de l'ensemble des communes membres de dissoudre le SIVOS,

Au vu des éléments figurant dans la balance réglementaire des comptes du grand livre du SIVOS, arrêtée à la date du 20 décembre 2022,

Vu que le Conseil Syndical du SIVOS a accepté par 12 Voix Pour, 2 abstentions (1 + 1 Pouvoir) les conditions de liquidation du Syndicat, selon la répartition par commune du solde des comptes du Syndicat à Vocation Simple de Rochefort-sur-Nenon (SIVOS) et précisées dans l'annexe jointe à la délibération du SIVOS n°2022-12-19,

Communes	Clef de répartition %
AMANGE	6,00
ARCHELANGE	6,00
CHATENOIS	4,00
ECLANS-NENON	7,00
FALLETANS	6,00
LAVANGEOT	2,00
LAVANS-LES-DOLE	6,00
RAINANS	4,00
ROCHEFORT	59,00
TOTAL	100,00

Vu la délibération n°2022-12-19 du Conseil Syndical du SIVOS, par laquelle Monsieur le Président précise que le titre relatif au trop- perçu de salaire par un agent contractuel en 2021 est réparti entre toutes les communes membres et que le titre de la participation de la commune d'Amange sera repris en totalité dans ses restes à recouvrer,

Le Conseil Municipal

- approuve les conditions et modalités de liquidation du SIVOS,
- approuve la saisine de Monsieur le Préfet, afin qu'il prenne un arrêté prononçant la dissolution du Syndicat à Vocation Simple (SIVOS) après délibérations concordantes des communes membres.

2023-01-15 Rapport annuel SIE Moulin Rouge

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport 2021 suivant :

- Prix et qualité service de l'eau potable du service public : SIE Moulin Rouge

Le Conseil Municipal prend acte du contenu de ce rapport et dit que celui-ci est à la disposition de chacun au Secrétariat.

2023-01-16 Vente matériel communal CAGD

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Rochefort-sur-Nenon que, dans le cadre de la vente des ateliers communaux, a souhaité vendre le matériel technique à la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à vendre le matériel pour un montant de 100.000 Euros, décide d'annuler la précédente délibération n°2022-11-81 et autorise Monsieur le Maire à vendre le matériel pour un montant de 100.000,00 (cent mille) Euros.

- **Questions diverses**

- Téléthon 2022 : bénéfice 2.042,21 € (repas : 1.613,15 € + Apéritif chantant : 429,06 €)

**La Secrétaire,
Ginette ROUSSILLON**



**Le Maire
Gérard FERNOUX-COUTENET**

